



Suije obligé de subvenir o besion de ma mere

Par **LIEBGOTT**, le **05/11/2009** à **22:37**

Bonjour,j'ai 31 ANS mes parents on divorcé j'avais 6ans un divorce mouvementé mon papa a u ma garde et ma mere qui a eu un droit de visite et venu deux week end me cherché et plus rien malgres que celle ci ne residé pas tre loin de ché moi et que le la croisé en ville ect... et ce conporté comme une inconnu a mon egare elle cé remarié a ce jour divorcé a nouveau pa dautre enfants a mes 16ans j'ai di a mon papa de lui demandé une pension alimentaire que celle ci a tout fait pour ne pas avoir besoin de ma la donné j'ai tout les papier en ma possesssion apres un ans nous avons reussie a avoir quelque chose et quelle sest empressé dareté a mes 18ans comme je ne faisais plus detude et en me renseignant en me dit que ci celle ci un jour ne pourrai pas subvenir a cé besoin personnel ou maison de retraite ce serai moi mes enfants ou mon mari qui devrais le faire je ne suis pas du tout daccord je nai aucun lien avec cette femme a part beaucoup de mauvais souvenir tres perturbon de sé infidelite quand j'éte petit et du rejets quelle avait a mon egars!! dite moi que puije faire merci